

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/04/2024  
Reçu en préfecture le 12/04/2024  
Publié le 18/04/2024  
ID : 974-249740101-20240412-2024\_025\_BC\_13-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 avril 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Vanessa MIRANVILLE, 3ème Vice-Présidente.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 2

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_025\_BC\_13**  
**Partenariat avec France Volontaires -**  
**Programme 2024 Volontariat à la**  
**Solidarité Internationale - VSI**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN

**NOTA :**

La Présidente certifie que :

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
2 avril 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
15/04/2024

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU procuration à M. Daniel PAUSE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024**

**AFFAIRE N°2024 025 BC 13 : PARTENARIAT AVEC FRANCE VOLONTAIRES - PROGRAMME 2024**  
**VOLONTARIAT À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - VSI**

**La Présidente de séance expose :**

**Contexte général**

L'action extérieure des collectivités locales s'est au fil des années développée et s'inscrit aujourd'hui dans un cadre d'intervention bien défini. (Article L 1115-1 et suivants du CGCT).

Les collectivités (Régions, Département, Métropoles, communes) et les groupements de communes ont ainsi la possibilité de conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, dans le respect des engagements internationaux de l'Etat.

Les collectivités territoriales participent ainsi à l'effort de solidarité et d'aide au développement selon des modalités diverses ; soit à travers des projets de coopération décentralisée, soit par l'octroi de subventions ou participations aux opérateurs et structures associations locales et étrangères (ONG...).

Disposant d'un cadre juridique adapté et de financements (Etat, Union Européenne, Région), les collectivités locales réunionnaises se sont impliquées, depuis de nombreuses années, dans cette politique, contribuant ainsi à la solidarité régionale et au codéveloppement avec les pays du bassin indianocéanique, pour partie à l'origine du peuplement de La Réunion.

Le Conseil Communautaire, ayant décidé de relancer et structurer sa politique de coopération, a adopté le 6 mars 2023 un cadre d'intervention globale et cohérent.

La feuille de route stratégique proposée par les élus s'appuie sur 3 axes majeurs :

- Le partage de l'expertise technique de l'EPCI à travers ses domaines de compétences,
- La mobilité des jeunes avec l'ouverture du territoire sur l'Océan Indien,
- Le développement d'échanges culturels et solidaires avec les populations des pays voisins

Divers projets et partenariats ont d'ores et déjà été engagés depuis 2022.

A titre d'exemple :

La signature d'une convention quinquennale avec la Commune Urbaine de Sainte Marie, dont le projet phare concerne l'accompagnement du Territoire de l'Ouest à la structuration de la gestion des déchets de la collectivité Sainte Marienne. Le soutien de l'ONG Eau de Coco pour la mise en place d'un centre socio-éducatif en faveur des enfants des rues à Tuléar. Le soutien à la structuration d'une coopérative agricole traditionnelle à Fort Dauphin portée par Grid Développement...

En 2024, le Territoire de l'Ouest souhaite poursuivre son action en matière de coopération internationale en confortant les projets engagés et en initiant de nouvelles actions et partenariats, tel est le cas du présent projet relatif au programme de Volontariat à la Solidarité Internationale VSI

**France Volontaires** est une organisation française (GIP) créée en 1963 sous le nom de l'Association Française des Volontaires du Progrès, devenue France VOLONTAIRES en 2009. Elle joue un rôle majeur dans la promotion et la coordination de la mobilité internationale des volontaires. Elle est le fruit d'un partenariat entre

Son objectif principal est de favoriser l'engagement des citoyens français dans des actions de solidarité à l'international, en leur offrant des opportunités de volontariat dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, le développement économique, et bien d'autres encore

Les principaux axes d'interventions de France Volontaires :

1. **Promotion du Volontariat International:** France Volontaires œuvre à sensibiliser et encourager les citoyens français à s'engager dans des missions de volontariat à l'étranger. Cela inclut la promotion des différentes formes de volontariat, comme le Service Civique International ou le Volontariat de Solidarité Internationale.
2. **Coordination des Programmes:** France Volontaires joue un rôle de coordination entre les différentes organisations partenaires impliquées dans le volontariat international. Cela comprend les ONG, les associations locales, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux.
3. **Accompagnement des Volontaires:** L'organisation assure un suivi et un accompagnement des volontaires avant, pendant et après leur mission à l'étranger. Cela peut inclure des formations pré-départ, un soutien logistique sur place, ainsi que des sessions de retour pour faciliter la réintégration à la vie en France.
4. **Promotion des Valeurs de Solidarité et de Citoyenneté:** France Volontaires vise à promouvoir les valeurs de solidarité, de respect des différences culturelles et de citoyenneté active à travers les expériences de volontariat à l'international. Cela contribue à renforcer les liens entre la France et les pays partenaires, tout en favorisant un échange interculturel enrichissant.

France Volontaires joue un rôle crucial dans la facilitation de la mobilité internationale des volontaires français, tout en promouvant les valeurs de solidarité et d'engagement citoyen à travers le monde.

La Réunion dispose d'une agence régionale située à Saint Denis couvrant l'Océan Indien.

**Le programme de Volontariat à la Solidarité Internationale 2024** consiste à :

D'une part, renouveler l'affectation d'un VSI à l'île Sainte-Marie auprès de la CISCO (Circonscription Scolaire de Sainte-Marie) pour accompagner les projets en cours et ceux à venir soutenus par le Territoire de l'Ouest, en particulier :

- La mise en œuvre de la convention cadre de partenariat Territoire de l'Ouest/CUSM signée en 2023 pour 4 ans
- Le projet gestion des déchets avec l'ONG GRET
- Le projet esprit Beach rugby menée par 974 action
- Le futur projet autour de la culture avec l'Ecole Supérieure d'Art
- La capitalisation d'enseignements du festival des baleines

D'autre part, créer une nouvelle mission d'affectation d'un VSI à Tuléar (contact en cours avec l'ONG Bel AVENIR) pour structurer le partenariat naissant avec les autorités locales, en particulier :

- Participer à la structuration du nouveau partenariat avec la mise en place d'une convention cadre à l'instar de ce qui a été fait avec la CUSM en 2023
- Projet socio-éducatif des enfants des rues
- Echange solidaire avec le Tcos
- Et autres actions de co développement à formaliser

D'une manière générale, le VSI sera le relais du Territoire de l'Ouest sur place pour animer le partenariat et suivre les actions de coopération initiées avec les autorités locales.

**Le plan de financement prévisionnel de l'action est le suivant :**

- Europe (Interreg) : 52 360 € (48.31%)
- Etat (France Volontaire) : 46 780 € (43.16%)

- Territoire de l'Ouest : 9 240 € (8.5%)

La participation du Territoire de l'Ouest est de 9 240 €, soit 8.5% du budget global du projet estimé à 108 380 €.

*Le bilan de l'action 2023 sera présenté en séance.*

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/03/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé de la Présidente de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER l'attribution d'une participation financière d'un montant maximum de 9 240 € à France Volontaires pour l'affectation de 2 Volontaires à la Solidarité Internationales (VSI) sur Madagascar au titre du programme 2024 ;**
- **VALIDER le projet de convention ;**
- **AUTORISER le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
La Présidente de séance  
Vanessa MIRANVILLE  
3ème Vice-Présidente